

Date de dépôt : 22 juin 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. François Lefort : Quelle est la cause de la pollution au toluène à Lullier ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le 2 avril 2012, une pollution d'hydrocarbure s'est produite dans le réseau de distribution d'eau potable de Lullier et uniquement sur une partie du réseau distribuant le hameau de Lullier.

L'alerte a été déclenchée vers 21h¹. Il s'est avéré les jours suivants selon la presse et le service de communication des SIG, que cette pollution était due à du méthylbenzène plus connu sous le nom de toluène^{2 3}.

Cette pollution du réseau de distribution d'eau potable semble d'après les rapports de la presse et des SIG le seul cas avéré dans l'histoire de la distribution d'eau potable à Genève. Les questions que cet accident posent sont multiples et méritent investigation : comment un produit chimique tel que le toluène peut pénétrer dans une conduite d'eau à haute pression, a-t-on affaire à une erreur humaine ou à un acte malveillant. Il faut de toute façon identifier la cause afin de remédier à la possibilité qu'un tel accident de pollution se reproduise.

¹ Alerte à Lullier: des hydrocarbures polluent l'eau potable

<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Alerte-a-Lullier-deshydrocarbures-polluent-l-eau-potable/story/30249900>

² L'eau fait son retour, mais reste non potable

<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/L-eau-fait-son-retour-mais-reste-non-potable/story/21410013>

³ Point de situation sur la pollution de l'eau à Lullier

<http://www.sig-ge.ch/corporate/media-center/espace-presse/communiqués-de-presse/index.lbl?p=FDCBE64E-CBA2-4F23-B3E8-DCB1BD09EC8F>

Le 7 avril 2012 la situation était redevenue normale selon le dernier communiqué des SIG⁴ qui précisait que les causes de cette pollution n'étaient toujours pas connues et que la commune de Jussy envisageait de porter plainte contre inconnu.

Ma question est la suivante :

Etant donné qu'il n'y a plus eu de communication sur ce cas de pollution depuis le 7 avril 2012, le Conseil d'Etat pourrait-il éclairer le Grand Conseil sur ce qui s'est passé à Lullier le 2 avril 2012, en particulier sur la cause de cette pollution au toluène et sur les suites données à cet accident ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La pollution survenue à Lullier le 2 avril a été un phénomène totalement isolé. D'après les recherches menées à l'Office fédéral de la santé publique, sollicité par l'intermédiaire du pharmacien cantonal, un mélange composé principalement de surfactants (éthylène-glycol), d'herbicides anti-graminées et de divers alcanes est à l'origine de cette pollution qui n'a pas eu de conséquence sur la santé des habitants du périmètre.

Les investigations ont été menées par les Services industriels de Genève (SIG) dès le lendemain de l'incident. Elles ont été complétées par une visite systématique de toutes les installations des habitations et du réseau du périmètre touché. Un suivi technique du quartier par les SIG est toujours en place actuellement.

Par ailleurs, une plainte pénale a été déposée le 16 avril par les SIG et par la commune de Jussy. Une enquête est en cours afin de déterminer la cause et/ou l'auteur de cette pollution.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER

⁴ L'eau peut donc être à nouveau consommée sans crainte à Lullier
<http://www.sig-ge.ch/corporate/media-center/espace-presse/communiqués-de-presse/index.lbl?p=975FE250-233A-47FA-ABB0-4594AA081BD2>